

Boutros Boutros-Ghali : « vous avez eu quelque chose que personne ne mentionne : après le génocide des Hutu, vous avez eu le génocide des Tutsi qui se trouvaient dans les camps de Goma ! »

Extrait de l'entretien de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, par Sophie Malibeaux de RFI, Hélène Sallon du *Monde* et Philippe Dessaint de TV5Monde.

Diffusé le 31 mai 2015 sur RFI.

Lien : <http://www.rfi.fr/emission/20150531-boutros-boutros-ghali-ancien-secretaire-general-onu>

Avec les commentaires personnels de Jacques Schaff et Jacques Morel

I. – Transcription de l'extrait de l'entretien concernant le Rwanda

NB. – Les bégaiements ont été supprimés.

[34'52]

Q. : Alors, quand on revisite également ce parcours qui est le vôtre, Boutros Boutros-Ghali, on revient donc sur votre secrétariat général de l'ONU, il y a un évènement qui fera date dans l'Histoire : c'est le massacre au Rwanda, 800 000 morts. Comment peut-on expliquer que les Nations-Unies, que, vous aussi, ayez échoué, sur ce..., sur cette affaire ?

R. : Mais moi, j'ai essayé de mobiliser...

[35'19]

Q. : Alors pourquoi n'avez-vous pas été entendu, si je formule ma question différemment ? Pourquoi est-ce que ce massacre a perduré pendant une centaine de jours ?

R. : Parce qu'on avait une indifférence de la part des troupes européennes qui... Les Belges ont retiré leurs troupes.

Q. : Hum.

R. : Il est venu me voir le soir – je me trouvais à Bonn – le ministre des Affaires Etrangères, pour me dire « Retirez toutes les troupes ! ». « – Comment je vais retirer les troupes ? Je vais demander des troupes additionnelles ». « – Ah non ! Alors laissez-moi vos armes, au moins ! ».

[35'50]

Q. : Quelle est votre lecture du rôle de la France à cette époque ?

R. : C'est un rôle extrêmement compliqué, j'ai eu des suites, etc., à cause de l'opération qui a suivi après. Parce que vous avez eu quelque chose que personne ne mentionne : après le génocide des Hutu, vous avez eu le génocide des Tutsi qui se trouvaient dans les camps de Goma ! [Sic].

Q. : Hum.

R. : Et là, j'ai demandé à soixante pays d'intervenir pour protéger ces camps. Indifférence totale, personne n'a bougé !

[Fin de l'extrait à 36'27]

II. – Commentaires de Jacques Schaff

Cette interview est révélatrice de la continuité d'un mensonge organisé : il s'agit de dissoudre toute réflexion citoyenne sur la notion même de génocide et donc sur la part de responsabilité des uns (l'ONU) et des autres (la France). Il est tout à fait remarquable que les « journalistes » qui posent les questions n'utilisent que le terme de « massacre ». Ce qui permet à Boutros Boutros-Ghali d'utiliser de façon éhontée cette ambiguïté en utilisant lui le terme de « génocide » mais à propos des victimes du camp de Goma et en le plaçant à égalité d'importance avec le « génocide des Tutsi ». Le résultat, pour un auditeur lambda, est un brouillage « sémantique ». Et celui-ci est au service de la théorie négationniste du « double génocide ».

Il est important de noter que ce brouillage n'est pas seulement dû à un manque de rigueur des locuteurs. Car il est le résultat d'un brouillage « pédagogique » qui, en amont, les a « formés » ou plutôt « malformés ». Ce « mensonge » nous paraît « organisé » car il est beaucoup trop permanent et répandu dans de très nombreux médias et malheureusement dans la plupart des manuels scolaires, pour être considéré comme le simple fruit de la négligence.

L'exemple le plus flagrant se situe dans le manuel scolaire de l'édition Nathan – Le Quintrec, proposé aux élèves et aux professeurs en 2008, qui proposait un extrait de texte de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, que voici :

La déception d'un secrétaire général

L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali a été secrétaire général de l'ONU de 1992 à 1996.

Il n'y a pas si longtemps, on croyait, à travers le monde, qu'il était possible de déceler un génocide et d'y mettre fin. Le mot d'ordre était : « Plus jamais ». Mais il y a eu d'autres génocides : au Cambodge, où les Khmers rouges ont fait plus d'un million de victimes ; dans l'ex-Yougoslavie, où le génocide a pris le nom de « nettoyage ethnique » ; en Somalie, où les seigneurs de la guerre, en confisquant l'aide alimentaire destinée aux malades et aux affamés, ont provoqué un génocide par la famine et où 350 000 personnes ont péri avant que le Conseil de sécurité se décide à intervenir ; au Rwanda enfin, où un demi-million de personnes ont été victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide. Et pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas agi.

Dans son numéro du 1^{er} août 1994, le magazine américain Time publie un entretien au cours duquel j'ai donné libre cours au sentiment de déception que m'inspire l'inaction de la communauté internationale au Rwanda. En 1991, au moment de mon élection, le monde entier pensait que l'ONU pouvait résoudre tous les problèmes de la planète avec quelques milliers d'hommes. Et voici que l'on découvre soudain que l'ONU mène de front 17 opérations différentes et qu'il y a sur le terrain quelque 70 000 hommes, et non quelques milliers. Au lieu de 600 millions de dollars pour financer les opérations de maintien de la paix, il en faut à présent 3 milliards, à mesure que les Etats s'effondrent, que les crimes de guerre prolifèrent et que le génocide fait rage. Les Etats qui seraient en mesure de redresser la situation sont las, peu disposés à agir, dépourvus de toute vision.

Boutros Boutros-Ghali, *Mes années à la maison de verre*, Fayard, Paris, 1999.

L'expression de Boutros Boutros-Ghali, semble d'abord minimiser le génocide des Tutsi ; dans le chiffre des victimes « un demi-million », qui est largement inférieur à la fourchette généralement

avancée, c'est-à-dire entre 800 000 et un million de morts ; dans la précision « *victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide* » : ce qui laisse entendre curieusement de façon implicite qu'il a été possible qu'il y ait pu y avoir un « doute » là-dessus.

En effet, une des lignes de défense des génocidaires et de leurs alliés, notamment certains décideurs français, est d'affirmer qu'il n'y aurait pas de preuve de la préméditation du crime, c'est-à-dire de l'éventuelle « planification » du génocide. Sans planification préalable, le génocide n'en serait pas vraiment un au sens strict du terme et s'apparenterait plutôt à une flambée de violence vengeresse de la part d'une population hutu menacée par l'avancée du FPR et choquée par l'assassinat d'Habyarimana.

Point de défense fondamental car on ne peut plus alors accuser les dirigeants français de l'époque de n'avoir pas su décrypter à temps les conséquences criminelles de masse d'un génocide planifié par leurs alliés du Hutu-power, puisque la supposée planification n'existerait pas et donc la compréhension de son danger humain leur demeuraient de fait impossible.

Boutros Boutros-Ghali laisse apparaître dans ce texte un manque de rigueur certain dans l'utilisation du terme de « *génocide* » ce qui, au niveau et aux responsabilités qu'il a occupés, laisse plutôt songeur : en effet, si l'on applique strictement la définition de génocide, les autres exemples qu'il donne, au Cambodge, dans l'ex-Yougoslavie en Somalie, peuvent y être seulement apparentés en tant que « pratiques génocidaires » ou « crime contre l'humanité » mais en aucun cas comme génocide véritable.

Les spécialistes de la question affirment qu'au sens strict, il n'y a eu que trois « génocides » au XX^{ème} siècle: celui des Arméniens en Turquie, celui des Juifs en Europe, celui des Tutsi au Rwanda. Pourquoi donc Boutros Boutros-Ghali s'évertue-t-il à multiplier les exemples de prétendus « génocides » en favorisant, par rapprochements linguistiques, l'amalgame entre « purification ethnique », « génocide par la famine », et « génocide » proprement dit ? Aurait-il besoin de noyer le poisson de son échec particulièrement évident au Rwanda ? La multiplication par Boutros Boutros-Ghali de dénomination de « génocide » pour des guerres civiles, certes à caractères génocidaires mais ne répondant pas strictement à la définition, est une façon de « non-reconnaissance » (sur ce thème de la « non-reconnaissance », V. Meïr Waintrater, « Comment ne pas reconnaître un génocide ? », revue d'Histoire de la Shoah, n° 190, janvier-juin 2009, « Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi », pp. 173-200) : en « reconnaissant » des génocides partout, on « noie le poisson » et on en arrive à ne plus reconnaître la spécificité réellement génocidaire du cas rwandais ; puisqu'il y avait tellement de « génocides » en cours et si peu de moyen, comment reprocher à Boutros Boutros-Ghali de ne pas avoir pu les empêcher tous ? Pourquoi aurait-il fallu qu'il privilégie l'action de l'ONU envers « un » génocide en particulier ? L'utilisation du terme de « génocides » au pluriel fonctionne ici également comme une déculpabilisation de celui qui, au premier chef, aurait dû tout faire pour empêcher que se réalise au moment où il commençait le « seul » véritable génocide en cours. Ce qu'il n'a pas fait en partie parce que la France, le meilleur soutien à son élection ou réélection au poste de secrétaire général de l'ONU, était fortement impliquée dans le drame rwandais et que les génocidaires étaient de fait soutenus par cette même puissance.

Certes, le contenu et l'idéologie du document ici proposé n'a pas à être endossé bien sûr par les auteurs du manuel. Sa fonction est d'illustrer une partie du cours ou mieux de susciter la réflexion des élèves grâce à l'analyse de ce document. Encore faut-il y inciter les élèves par un questionnement approprié. Ce qui n'est pas le cas ici. Les auteurs de manuel contribuent donc eux aussi à « noyer le poisson » et à perdre la conscience des élèves dans les méandres du non-rigoureux. Et, sur un tel sujet, ceci est particulièrement inacceptable et dangereux.

En effet, les Cambodgiens, victimes des Khmers rouges, ne l'ont pas été en fonction de leur « naissance » mais de leurs opinions politiques, réelles ou supposées. Que le nombre de morts soit de

même grandeur importe peu. Il nous semble indispensable que des élèves, futurs citoyens ou journalistes, comprennent la spécificité du « génocide », d'où le devoir pédagogique de rigueur. Qu'ils perçoivent qu'un génocide véritable va encore plus loin dans l'inhumanité puisque c'est, pour tous les humanistes, le crime des crimes en ce sens qu'il nie le principe même d'humanité. « *Le phénomène génocidaire a cependant une dimension particulière. En raison de son caractère systématique et indiscriminé, il apparaît comme la plus radicale, la plus irrémédiable des ruptures. Si cela a été possible, alors le principe même de l'humanité perd toute signification* » (Meïr Waintrater, *op. cit.*, p. 188).

On ne connaît pas l'âge des trois journalistes qui interrogent l'ancien secrétaire de l'ONU, mais il se pourrait bien qu'ils aient été « formatés » lors de leurs études par ce brouillage pédagogique et sémantique, puisque non seulement ils utilisent le terme de « massacre », mais aussi qu'ils sont visiblement incapables de reprendre Boutros Boutros-Ghali lorsqu'il utilise sciemment la théorie du double génocide pour dissoudre ses responsabilités et celle de la France qui le soutenait.

Jacques Schaff, professeur d'histoire géographie à la retraite.

III. – Commentaires de Jacques Morel

Jacques Schaff analyse ici un texte de Boutros-Ghali cité dans un manuel scolaire d'histoire et dénonce le flou entretenu par celui-ci sur la notion de génocide et la diffusion de ce flou dans la tête des élèves.

Nous rappellerons quelques faits tendant à prouver que Boutros-Ghali a été le principal instrument de la diplomatie française pour paralyser l'action du Conseil de sécurité de l'ONU devant le génocide des Tutsi, troisième génocide du siècle comme le souligne Jacques Schaff :

- Boutros-Ghali a été élu secrétaire général grâce à la France (et ses satellites). Il prend ses fonctions le 1^{er} janvier 1992. En tant que ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, il avait facilité les livraisons d'armes de l'Égypte au Rwanda ;
- le choix de Jacques-Roger Booh-Booh, ancien ambassadeur du Cameroun en France et ancien ministre des Affaires étrangères du Cameroun, comme représentant personnel au Rwanda, prouve son alignement sur la politique africaine de la France. Dans son livre *Le patron de Dallaire parle*, publié par Charles Onana, Booh-Booh reproduit les attaques des auteurs du génocide contre le général Dallaire ;
- Boutros-Ghali ne soulève pas l'anomalie de la présence du Rwanda au Conseil de sécurité alors que ce pays fait l'objet d'une opération de maintien de la paix dans un conflit où le gouvernement rwandais est partie. Le rapport Carlsson soulève cette question (I. Carlsson, Rapport de la Commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda, 16 décembre 1999, ONU, S/1999/1257, III-Conclusion, section 18, <http://francegenocidetutsi.org/Carlsson-fr.pdf>) ;
- Boutros-Ghali est en tournée en Europe en avril 1994 et il est rarement à son bureau à New York jusqu'en juin. Ceci témoigne du peu de cas qu'il fait du génocide en cours ;
- Boutros-Ghali et Booh-Booh cachent au Conseil de sécurité les informations provenant du Rwanda. Le fax de Dallaire du 11 janvier 1994 n'est pas transmis. Début avril 1994, ils répandent l'information que le chaos s'est emparé du Rwanda (<http://francegenocidetutsi.org/sg-1994-470.pdf>) ;
- aligné sur la position de la France et du Gouvernement intérimaire rwandais, Boutros-Ghali proposera comme solution l'obtention d'un cessez-le-feu ;
- le 17 juin 1994, il soutient la proposition française d'intervenir au Rwanda en dehors de la MINUAR II ;
- le rapport de René Degni-Ségué, reconnaissant le génocide des Tutsi et publié le 28 juin 1994, n'est pas transmis par le secrétaire général au Conseil de sécurité. Il est transmis le 13 octobre 1994 à l'assemblée générale de l'ONU (<http://francegenocidetutsi.org/94s1157.pdf>) ;
- Boutros-Ghali entérine la proposition française de zone humanitaire (ZHS) sans que le Conseil de sécurité en soit saisi ;
- Boutros-Ghali met un mois pour nommer la commission d'experts que la résolution 935 du 1^{er} juillet 1994 du Conseil de sécurité lui demandait de former d'urgence ;

- Kofi Annan succède à Boutros le 1^{er} janvier 1997. Les Etats-uniens ne voulaient plus voir ce dernier. En remerciement, Boutros-Ghali est nommé secrétaire général de la francophonie en 1997 et le reste jusqu'en 2002.